

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1
Bid Fax: (204) 983-0338

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Western
Region
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1

Title - Sujet Cheese - Shilo	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-140002/B	Date 2013-10-08
Client Reference No. - N° de référence du client DND	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$WPG-102-8676
File No. - N° de dossier WPG-3-36016 (102)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-03-14	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wiebe, Dallas	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg102
Telephone No. - N° de téléphone (204)984-4671 ()	FAX No. - N° de FAX (204)983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Flatlands Dining Hall Building L-105 Canadian Forces Base Shilo SHILO Manitoba R0K2A0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES POUR FROMAGE

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Limitation financière
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0118-140002/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-3-36016

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Clauses du guide des CCUA
7. Exigences en matière d'assurance

Liste des annexes :

Annexe A - Besoin

Annexe B - Documents de travail

Annexe C - Exemple de méthode d'attribution selon le prix le plus bas par article

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, les documents de travail et le exemple de méthode d'attribution selon le prix le plus bas par article.

2. Sommaire

Il s'agit d'une offre à commandes individuelle et régionale portant sur la fourniture et la livraison de fromage, selon la demande du ministère de la Défense nationale Shilo, salle à manger Flatlands, Shilo (Manitoba). L'offre à commandes doit couvrir la période du 16 septembre 2013 au 15 septembre 2014 environ, divisée en deux (2) périodes de six (6) mois.

Nota : Les offres doivent toutes être soumises pour chaque période, conformément au calendrier à l'annexe B. Les prix soumis doivent tous restés fixes pour les périodes indiquées à l'annexe B.

On pourrait attribuer jusqu'à trois (3) offres à commandes pour chaque période sur la liste de produits à l'annexe B - Documents de travail.

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur offre n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du guide des CUA

B3000T	Produits équivalents	2006-16-16
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007-05-25

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par courriel ou télécopieur au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans le calendrier des dates de fermeture de l'appel d'offres inclus dans le document de travail (Annexe B).

Une fois l'offre remplie et soumise par télécopieur ou par courrier, un exemplaire du document de travail (fichier Excel) doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante : WST.MBFood@pwgsc-tpsgc.gc.ca

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0118-140002/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg102

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

WPG-3-36016

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique

Section II : offre financière (1 copies papier) et une (1) copie électronique, en fichier Excel, par courriel

Section III: attestations (1 copies papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'Annexe B - Documents de travail. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0118-140002/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg102

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

WPG-3-36016

b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Capacité d'effectuer la gamme complète des travaux décrits à l'Annexe A.
- b) Fourniture d'un prix ferme pour un minimum de 90 % des articles selon les instructions figurant dans l'annexe « B », Documents de travail.
- c) Tous les articles soumis à prendre en compte pour cette évaluation, doivent respecter le délai de livraison obligatoire de la livraison de deux 2 jours dès la réception d'une commande subséquente.

1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera exprimé en dollars canadiens, destination FAB, taxe d'accise et droits de douane canadiens inclus. La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée ne seront pas comprises dans le prix.

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes. Il est obligatoire pour les soumissionnaires de fournir des prix pour tous les éléments à prendre en considération conforme. L'évaluation se baseront sur comme éléments.

Jusqu'à trois offres à commandes pourrait être émise pour la liste des produits dans l'annexe B - Documents de travail.

Il est obligatoire pour les soumissionnaires de fournir des prix pour un minimum de 90 % (il y a 30 articles, pour répondre à l'obligatoire vous devez enchérir sur au moins 27 des 30 articles) des éléments à prendre en considération conforme. L'évaluation reposera sur comme éléments.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006 (2013-06-01). La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des " soumissionnaires à admissibilité limitée " (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des " soumissionnaires à admissibilité limitée " du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Attestation du contenu canadien

2.1.1 Clause du Guide des CUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005(2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

2.2.1 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Les données doivent être fournies sur une base trimestrielle au responsable de l'offre à commandes. Les rapports doivent être présentés sur le document pertinent, lequel sera fourni par le responsable de l'offre à commandes, et transmis dans les cinq (5) jours civils suivant la fin de la période de rapport.

Si aucun bien ou aucun service n'est fourni au cours d'une période donnée, l'offrant doit tout de même présenter un rapport négatif.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

La période pendant laquelle il sera possible de faire des commandes subséquentes à l'offre à commandes sera précisée dans le document d'autorisation de passer une offre à commandes et des commandes subséquentes, conformément à l'échéancier énoncé à l'annexe B.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Dallas Wiebe

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0118-140002/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg102

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

File No. - N° du dossier

WPG-3-36016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Direction générale des approvisionnements
100-167 Lombard Ave.
Winnipeg, MB, R3C 2Z1

Téléphone : 204-984-4671
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : dallas.wiebe@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : **à déterminer**

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Base des Forces canadiennes Shilo, Shilo (Manitoba).

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquentes à une offre à commandes ou un document électronique.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 10,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

7.1 Commandes individuelles subséquentes minimums

La majorité des commandes subséquentes à cette offre à commandes auront une valeur minimale de 200 \$ (taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée incluses).

7.2 Livraison des commandes subséquentes

La livraison à destination FAB (Base des Forces canadiennes Shilo, Shilo (Manitoba) devra être effectuée dans les deux (2) jours civils suivant la réception d'une commande. L'entrepreneur devra informer le gestionnaire du programme au moins un (1) jour à l'avance en cas de retard ou de pénurie de certains articles.

Lors d'une commande d'une valeur égale ou supérieure à 200 \$:

Toutes les commandes doivent être livrées à destination FAB, frais de transport et de livraison inclus, à moins d'indication contraire au moment de la commande.

Le point de livraison doit être précisé au moment de la commande. Les livraisons doivent être effectuées en semaine, de 7 h 30 à 13 h 30, à moins que des dispositions n'aient été prises au préalable.

FORMULAIRE DE COMMANDES SUBSÉQUENTES : Les commandes subséquentes à l'offre à commandes autorisées doivent être faites à l'aide de l'une des méthodes ci-dessous :

Formulaire DSS 942 pour le paiement par facture ou par carte d'achat, Formulaire local 001 pour le paiement par facture ou par carte d'achat, ou par téléphone pour le paiement par carte d'achat seulement.

Lors d'une commande d'une valeur inférieure à 200 \$:

Les frais de transport seront prépayés et facturés en tant qu'article distinct sur la facture, aux frais du fournisseur. Le fournisseur doit fournir une copie payée de la facture de transport pour prouver les coûts de transport, selon les demandes du destinataire. Étant donné que cette situation surviendra rarement, toutes les évaluations seront effectuées en considérant que les commandes subséquentes individuelles seront d'une valeur supérieure à 200 \$.

8. Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **à déterminer \$**, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) Conditions générales 2029 (2013-04-25) Conditions générales - produits ou services (faible valeur);
- e) Annexe A, Besoin;
- f) Annexe B, Documents de travail;
- g) Annexe C, Exemple de méthode d'attribution selon le prix le plus bas par article
- h) Offre de l'offrant en date du (à déterminer).

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

10.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Mise de côté

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des " soumissionnaires à admissibilité limitée " du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

10.3 Clauses du guide des CUA

M3060C

Attestation du contenu canadien

2008-05-12

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2029 (2011-05-16), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 11, Intérêt sur les comptes en souffrance, des conditions générales 2029 (2011-05-16) Conditions générales -produits ou services (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

2.2 Clauses du guide des CCUA

A9062C	Règlements concernant les emplacement des Forces canadiennes	2011-05-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
D5328C	Inspection et acceptation	2007-11-30
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

Voir l'Annexe B - Documents de travail.

4.1.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans le contrat. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

4.3 Clause du guide des CCUA

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

4.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5 Instructions relatives à la facturation H5001 C (2008-12)

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6. Clauses du guide des CCUA

D0018C	Livraison et déchargement	2007-11-30
D3007C	Inspection et estampillage	2007-11-30
D3004C	Genre de transport	2007-11-30
D0014C	Livraison de produits réfrigérés ou congelés	2007-11-30
G1005C	Assurance	2008-05-12

7. Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :

a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.

c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.

d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.

e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

-
- f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- l) Assurance automobile des non-proprétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

9. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des " soumissionnaires à admissibilité limitée " du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

ANNEXE A BESOIN

Il s'agit d'une offre à commandes individuelle et régionale portant sur la fourniture et la livraison de fromage, selon la demande du ministère de la Défense nationale Shilo, salle à manger Flatlands, Shilo (Manitoba). L'offre à commandes doit couvrir la période du 16 septembre 2013 au 15 septembre 2014 environ, divisée en deux (2) périodes de six (6) mois.

Nota : Les offres doivent toutes être soumises pour chaque période, conformément au calendrier à l'annexe B. Les prix soumis doivent tous restés fixes pour les périodes indiquées à l'annexe B.

On pourrait attribuer jusqu'à trois (3) offres à commandes pour chaque période sur la liste de produits à l'annexe B - Documents de travail.

Livraison obligatoire

La livraison doit être effectuée du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 13 h 30; sauf en cas d'arrangements contraires pris au préalable.

La livraison doit être effectuée dans les 48 heures suivant la réception d'une commande subséquente. Les besoins urgents peuvent nécessiter une livraison dans les 24 heures suivant la réception d'une commande subséquente. La destination de la livraison sera spécifiée sur chaque document de commande subséquente. Les livraisons doivent être effectuées au moins deux fois par semaine. Des livraisons urgentes peuvent être requises la fin de semaine. Des livraisons le jour même peuvent être requises et demandées au moment de la commande de marchandises en stock. **La livraison sera effectuée par camion normalisé de l'industrie.**

Remplacement obligatoire dans les 24 heures de tout produit rejeté.

Une facture DOIT accompagner toute livraison et faire référence à l'offre à commandes. Le paiement sera effectué dans les 30 jours suivant la réception de la facture ou de la marchandise – la date la plus récente étant retenue.

Toutes les livraisons doivent être franco à bord à la Base des Forces canadiennes Shilo. Elles doivent comprendre les coûts de livraison et de déchargement. L'adresse pour la livraison est le bâtiment L-105, salle à manger Flatlands.

Formulaire de commande subséquente

Les commandes subséquentes autorisées dans la présente offre à commandes doivent être effectuées au moyen du formulaire DSS942 ou du formulaire local 001, pour paiement sur facture. Aucun paiement ne sera effectué au moyen d'une carte d'achat.

Qualification

Toute marchandise livrée doit satisfaire aux normes du gouvernement canadien. Les produits « sans nom » ou de « marques génériques » NE SONT PAS ACCEPTÉS.

Les produits offerts doivent être conformes aux normes existantes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC). L'emballage et l'étiquetage doivent tous être conformes aux normes de l'ONGC qui

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0118-140002/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg102

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DND

WPG-3-36016

s'appliquent. Les emballages à l'unité et l'étiquetage des produits doivent comprendre une date de péremption.

Limites financières –commande subséquente individuelle – 10 000,00 \$

Catalogues/liste de prix – Les catalogues/listes de prix à jour doivent être fournis à l'utilisateur final au début de chaque semaine.

Quantités

Les quantités estimatives se retrouvent à l'Annexe B - Documents de travail. Les quantités précisées sont fournies uniquement à des fins d'évaluation et ne constituent pas une garantie ou un engagement de la part de la Couronne.

Rejet de l'envoi

Un Avis de rejet sera rempli lorsqu'un aspect quelconque de la livraison n'est pas conforme aux normes de qualité précisées, même si l'envoi a été accepté. L'avis de rejet doit être rempli et soumis dans un délai de 24 heures suivant l'acceptation. Un rapport sur l'état insatisfaisant sera établi et envoyé à l'entrepreneur et à TPSGC.

L'entrepreneur convient de remplacer, au reçu de l'avis de rejet, tout article rejeté lors de la prochaine livraison prévue d'aliments si le représentant des services alimentaires DNA l'exige toujours. Si l'article rejeté est remplacé, il doit s'agir de la même quantité de produit au même prix que le produit de la commande originale. L'application d'une remise pour les biens endommagés ne sera pas acceptée. Le consignataire aura le droit de rejeter des produits au même moment de livraison et l'entrepreneur retirera immédiatement les produits inacceptables.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0118-140002/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-3-36016

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg102

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B
DOCUMENTS DE TRAVAIL

Voir les documents annexés.

ANNEXE C
EXEMPLE DE MÉTHODE D'ATTRIBUTION SELON LE PLUS BAS PRIX

Article	Qté	Entreprise A		Entreprise B		Entreprise C		Article au prix le plus bas	
		Prix unitaire	Prix calculé	Prix unitaire	Prix calculé	Prix unitaire	Prix calculé	Prix calculé	Entreprise
1.	1000	6,00 \$	6 000,00 \$	5,00 \$	5 000,00 \$	5,50 \$	5 500,00 \$	5 000,00 \$	B
2.	500	3,00 \$	1 500,00 \$	4,00 \$	2 000,00 \$	5,00 \$	2 500,00 \$	1 500,00 \$	A
3.	600	8,00 \$	4 800,00 \$	7,00 \$	4 200,00 \$	6,85 \$	4 110,00 \$	4 110,00 \$	C
4.	900	10,00 \$	9 000,00 \$	11,00 \$	9 900,00 \$	9,00 \$	8 100,00 \$	8 100,00 \$	C
5.	250	4,65 \$	1 162,50 \$	6,20 \$	1 550,00 \$	5,70 \$	1 425,00 \$	1 162,50 \$	A
Total			22 462,50 \$		22 650,00 \$		21 635,00 \$	19 872,50 \$	

Afin de déterminer si l'offre à commandes doit être attribuée par article ou par panier, le total de chaque article au prix le plus bas (à l'échelle des fournisseurs) est comparé au panier au prix le plus bas (fournisseur unique). La différence entre ces deux montants est considérée comme étant une économie sur les coûts d'administration. Dans le présent cas, le coût total le plus bas pour l'attribution par article serait de **19 872,50 \$**, et le coût total pour l'attribution par panier serait de **21 635,00 \$**.

L'économie sur les coûts d'administration ne devrait pas dépasser 5 %. Dans le présent cas, il s'élève à :

Coût total le plus bas pour l'attribution par article (19 872,50 \$) x 0,05 = économie sur les coûts d'administration de 993,63 \$.

Pour l'attribution par prix global le plus bas, le prix du panier le plus bas doit être de 19 872,50 \$ + 993,63 \$ = **20 866,13 \$ ou moins**. Puisque ce n'est pas le cas dans cet exemple, l'évaluation donnerait lieu à l'attribution d'un maximum de trois (3) offres à commandes.

ANNEXE B Information

**L'heure de clôture des soumissions est fixée à 14:00 au bureau de
Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
167, av. Lombard, pièce 100
C.P. 1408
Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1
ou par télécopieur au (204) 983-0338**

Voici quelques informations qui pourront vous être utiles:

1) MERX:

Vous devez vous assurer de toujours utiliser **LA DERNIÈRE VERSION PUBLIÉE DU DOCUMENT.**

2) Transmission de l'offre:

Afin d'être considéré, votre offre devra être transmise par **TÉLÉCOPIEUR** ou par **COURRIER.**

Par la suite, nous vous demandons de transmettre une copie de l'annexe "B" - document de travail, en format Excel, par courrier électronique à l'adresse suivante: **WST.MBFood@tpsgc-pwgsc.gc.ca**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes, le libellé de la version papier l'emportera sur celui de la version électronique.

3) Demande de résultats d'évaluation:

Par courriel, à l'adresse générique de l'équipe d'alimentation, vous pouvez demander les résultats d'évaluation. Nous vous les ferons parvenir en format PDF.

Prenez note qu'il vous faudra bien identifier **le titre du dossier, le nom du ministère-client ainsi que la période** pour laquelle vous demandez les résultats.

**Adresse générique de l'équipe d'alimentation:
Courriel / E-mail: WST.MBFood@tpsgc-pwgsc.gc.ca**

4) Pour toute question concernant les dossiers d'alimentation, vous pouvez également contacter les personnes ci-dessous:

Dallas Wiebe

Spécialiste en approvisionnement / Supply Specialist
Téléphone / Phone number: (204) 984-4671
Courriel / E-mail: dallas.wiebe@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Monique Lamoureux-Bellec

Spécialiste en approvisionnement / Supply Specialist
Téléphone / Phone number: (204) 983-6107
Courriel / E-mail: monique.bellec@tpsgc-pwgsc.gc.ca

ANNEXE B Calendrier des dates de clôture des soumissions

No. de dossier de TPSGC: WPG-3-36016

No. de référence du client: W0118-140002

Sujet: Fromage

Pour le(s) destinataire(s) suivant(s): Ministère de la Défense nationale

BFC Shilo

**VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU
DOCUMENT D'INVITATION POUR
CONSULTER LES ADRESSES DE
LIVRAISON**

No. d'identification de la période	Période de six (6) mois	Date de clôture
W0118-140002 /01 /A	30 septembre 2013 au 31 mars 2014	20 septembre 2013
W0118-140002 /02 /A	1 avril 2014 au 29 septembre 2014	14 mars 2014

RETURN BIDS TO :**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :****Réception des soumissions****T.P.S.G.C/P.W.G.S.C**

167, av. Lombard, piece 100

C.P. 1408

Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Request For a Standing Offer**Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Contact pour un suivi:

Nom: _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Courriel : _____

Contact pour traiter les commandes:

Nom: _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Courriel : _____

Issuing Office - Bureau de distribution**Réception des soumissions****T.P.S.G.C/P.W.G.S.C**

167, av. Lombard, piece 100

C.P. 1408

Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Titre - Sujet Fromage	
Solicitation No. - No. De l'invitation W0118-140002 /01 /A	Date : 201X-XX-XX
Client Reference No. - No. De référence du client W0118-140002	
File No. - No. De dossier WPG-3-36016	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin At - à 14:00 On - le 20 septembre 2013	Time Zone Fuseau horaire CST
Delivery Required - Livraison exigée À demande	
Address Enquiries to - Adresser toutes questions à :	ID
Dallas Wiebe (204) 983-0506	WPG102
Monique Lamoureux-Bellec (204) 983-0275	
FACSIMILE NO. - NO. DE TÉLÉCOPIEUR	(204) 983-0338
Destination - of Goods, Services and Construction : Destination - des biens, services et construction : Ministère de la Défense nationale BFC Shilo VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU DOCUMENT D'INVITATION POUR CONSULTER LES ADRESSES DE LIVRAISON	
Instructions : SEE HEREIN Instructions : VOIR AUX PRÉSENTES	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor firm (Type or Print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur (Taper ou écrire en caractère d'imprimerie)	
SIGNATURE	DATE

Fromage

Annexe B - Base de paiement

Ministère de la Défense nationale
BCF Shilo

N° de dossier de TPSGC :
N° de référence du client :
Période :
Période commençant le :

WPG-3-36016
W0118-140002
/01
30 septembre 2013 au 31 mars 2014

N° d'article	DESCRIPTION		FORMAT DEMANDÉ	QTÉS APPROX. POUR SIX (6) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
	Fromage				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure	Total multiplié
1	FROMAGE, À LA CRÈME, HERBES/AIL (PORT. INDIVIDUELLE)		120 x 26 g	36			CAISSE	-	\$
2	FROMAGE, À LA CRÈME, ORDINAIRE, PORT. INDIVIDUELLE		120 x 26 g	18			CAISSE	-	\$
3	FROMAGE, À LA CRÈME, ORDINAIRE, LÉGER, PORT. INDIVIDUELLE		120 x 26 g	18			CAISSE	-	\$
4	FROMAGE, À LA CRÈME, FRAISE, PORT. INDIVIDUELLE		120 x 26 g	18			CAISSE	-	\$
5	FROMAGE CHEDDAR, COLORÉ, BLOC, FORT		2 x 2,27 kg	48			CAISSE	-	\$

N° d'article	DESCRIPTION		FORMAT DEMANDÉ	QTÉS APPROX. POUR SIX (6) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
	Fromage				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure	Total multiplié
6	FROMAGE RÂPÉ, MOZZARELLA		2 x 2,27 kg	60				CAISSE	- \$
7	Fromage cottage		1 x 4 kg	48				CHACUN	- \$
8	Fromage, FÉTA		1 x 3 kg	6				CHACUN	- \$
9	FROMAGE, BRIE		1 x 454 g	12				KG	- \$
10	FROMAGE, CHEDDAR MI-FORT		2 x 2,27 kg	48				CAISSE	- \$
11	FROMAGE, CHEDDAR DOUX		2 x 2,27 kg	48				CAISSE	- \$
12	FROMAGE, CHEDDAR, TRANCHÉ		2 x 2 kg	60				CAISSE	- \$
13	FROMAGE, À LA CRÈME		6 x 1,5 kg	18				CAISSE	- \$
14	FROMAGE, DANOIS, HAVARTI		2 x 2,5 kg	36				CAISSE	- \$

N° d'article	DESCRIPTION		FORMAT DEMANDÉ	QTÉS APPROX. POUR SIX (6) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
	Fromage				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure	Total multiplié
15	FROMAGE, AIL ET CIBOULETTE, HAVARTI		2 x 2,5 kg	36			CAISSE	- \$	
16	FROMAGE, GOUDA		2 x 2,5 kg	36			KG	- \$	
17	FROMAGE, GOUDA, FUMÉ		2 x 2,5 kg	36			KG	- \$	
18	FROMAGE, GRAINS DE POIVRE VERTS, MADAGASCAR		2 x 2,5 kg	36			KG	- \$	
19	FROMAGE, MARBRÉ, CHEDDAR		2 x 2,27 kg	60			CAISSE	- \$	
20	FROMAGE, MONTEREY JACK, JALAPEÑO		2 x 2,5 kg	36			KG	- \$	
21	FROMAGE, MOZZARELLA		10 x 2,3 kg	12			CAISSE	- \$	
22	FROMAGE, MOZZARELLA, TRANCHES		2 x 2 kg	60			CAISSE	- \$	
23	FROMAGE, PARMESAN, RÂPÉ		2 x 1 kg	72			CAISSE	- \$	

N° d'article	DESCRIPTION		FORMAT DEMANDÉ	QTÉS APPROX. POUR SIX (6) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
	Fromage				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure	Total multiplié
24	Fromage bleu danois		2 X 3 kg	18				KG	- \$
25	Fromage à la crème		6 X 1.5 kg	12				CAISSE	- \$
26	FROMAGE, RICOTTA		1 x 2 kg	144				KG	- \$
27	FROMAGE, SUISSE		2 x 3 kg	60				CAISSE	- \$
28	FROMAGE, SUISSE, TRANCHES		2 x 2 kg	60				CAISSE	- \$
29	LE VARIETY PACK FROMAGE CHEF		1 x 6 kg	48				KG	- \$
30	FROMAGE RÂPÉ, CHEDDAR		2 x 2.27 kg	60				CAISSE	- \$

ARTICLES DIVERS :

Tout article de fromage qui ne figure pas à l'annexe B peut être acheté jusqu'à un maximum de 15 p. 100 (15 %) de la valeur totale de l'offre à commande.

Le fournisseur accepte de vendre tout autre produit non indiqué à l'annexe B à un prix équivalent à ceux indiqués dans son catalogue général, saisonnier ou annexe et/ou sur la liste de prix, moins un rabais de : _____ %

N° d'article	DESCRIPTION	FORMAT DEMANDÉ	QTÉS APPROX. POUR SIX (6) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure	Total multiplié
	Fromage							

En plus des prix inscrits à l'annexe B, le fournisseur peut offrir des rabais spéciaux tels que des ventes de fin d'année, des surplus de production, des ventes spéciales et des promotions, etc., pour autant que le coût soit inférieur aux prix indiqués à l'annexe B.

Sous-total - \$

Prix unitaire ferme, FAB destination, TPS en sus (s'il y a lieu).

TPS - \$

Total évalué - \$

RETURN BIDS TO :**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :****Réception des soumissions****T.P.S.G.C/P.W.G.S.C**

167, av. Lombard, piece 100

C.P. 1408

Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Request For a Standing Offer**Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Contact pour un suivi:

Nom: _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Courriel : _____

Contact pour traiter les commandes:

Nom: _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Courriel : _____

Issuing Office - Bureau de distribution**Réception des soumissions****T.P.S.G.C/P.W.G.S.C**

167, av. Lombard, piece 100

C.P. 1408

Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Titre - Sujet Fromage	
Solicitation No. - No. De l'invitation W0118-140002 /02 /A	Date : 201X-XX-XX
Client Reference No. - No. De référence du client W0118-140002	
File No. - No. De dossier WPG-3-36016	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin At - à 14:00 On - le 14 mars 2014	Time Zone Fuseau horaire CST
Delivery Required - Livraison exigée À demande	
Address Enquiries to - Adresser toutes questions à :	ID
Dallas Wiebe (204) 983-0506	WPG102
Monique Lamoureux-Bellec (204) 983-0275	
FACSIMILE NO. - NO. DE TÉLÉCOPIEUR	(204) 983-0338
Destination - of Goods, Services and Construction : Destination - des biens, services et construction : Ministère de la Défense nationale BFC Shilo VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU DOCUMENT D'INVITATION POUR CONSULTER LES ADRESSES DE LIVRAISON	
Instructions : SEE HEREIN Instructions : VOIR AUX PRÉSENTES	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor firm (Type or Print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur (Taper ou écrire en caractère d'imprimerie)	
SIGNATURE	DATE

Fromage

Annexe B - Base de paiement

Ministère de la Défense nationale
BFC Shilo

N° de dossier de TPSGC :

WPG-3-36016

N° de référence du client :

W0118-140002

Période :

/02

Période commençant le :

1 avril 2014 au 29 septembre 2014

N° d'article	DESCRIPTION		FORMAT DEMANDÉ	QTÉS APPROX. POUR SIX (6) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
	Fromage				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure	Total multiplié
1	FROMAGE, À LA CRÈME, HERBES/AIL (PORT. INDIVIDUELLE)		120 x 26 g	36			CAISSE	-	\$
2	FROMAGE, À LA CRÈME, ORDINAIRE, PORT. INDIVIDUELLE		120 x 26 g	18			CAISSE	-	\$
3	FROMAGE, À LA CRÈME, ORDINAIRE, LÉGER, PORT. INDIVIDUELLE		120 x 26 g	18			CAISSE	-	\$
4	FROMAGE, À LA CRÈME, FRAISE, PORT. INDIVIDUELLE		120 x 26 g	18			CAISSE	-	\$
5	FROMAGE CHEDDAR, COLORÉ, BLOC, FORT		2 x 2,27 kg	48			CAISSE	-	\$

N° d'art cle	DESCRIPTION Fromage	FORMAT DEMANDÉ	QTÉS APPROX. POUR SIX (6) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure	Total multiplié
6	FROMAGE RÂPÉ, MOZZARELLA	2 x 2,27 kg	60				CAISSE	- \$
7	Fromage cottage	1 x 4 kg	48				CHACUN	- \$
8	Fromage, FÉTA	1 x 3 kg	6				CHACUN	- \$
9	FROMAGE, BRIE	1 x 454 g	12				KG	- \$
10	FROMAGE, CHEDDAR MI-FORT	2 x 2,27 kg	48				CAISSE	- \$
11	FROMAGE, CHEDDAR DOUX	2 x 2,27 kg	48				CAISSE	- \$
12	FROMAGE, CHEDDAR, TRANCHÉ	2 x 2 kg	60				CAISSE	- \$
13	FROMAGE, À LA CRÈME	6 x 1,5 kg	18				CAISSE	- \$
14	FROMAGE, DANOIS, HAVARTI	2 x 2,5 kg	36				CAISSE	- \$

N° d'article	DESCRIPTION		FORMAT DEMANDÉ	QTÉS APPROX. POUR SIX (6) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
	Fromage				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure	Total multiplié
15	FROMAGE, AIL ET CIBOULETTE, HAVARTI		2 x 2,5 kg	36				CAISSE	- \$
16	FROMAGE, GOUDA		2 x 2,5 kg	36				KG	- \$
17	FROMAGE, GOUDA, FUMÉ		2 x 2,5 kg	36				KG	- \$
18	FROMAGE, GRAINS DE POIVRE VERTS, MADAGASCAR		2 x 2,5 kg	36				KG	- \$
19	FROMAGE, MARBRÉ, CHEDDAR		2 x 2,27 kg	60				CAISSE	- \$
20	FROMAGE, MONTEREY JACK, JALAPEÑO		2 x 2,5 kg	36				KG	- \$
21	FROMAGE, MOZZARELLA		10 x 2,3 kg	12				CAISSE	- \$
22	FROMAGE, MOZZARELLA, TRANCHES		2 x 2 kg	60				CAISSE	- \$
23	FROMAGE, PARMESAN, RÂPÉ		2 x 1 kg	72				CAISSE	- \$

N° d'article	DESCRIPTION	FORMAT DEMANDÉ	QTÉS APPROX. POUR SIX (6) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure	Total multiplié
24	Fromage bleu danois	2 X 3 kg	18				KG	- \$
25	Fromage à la crème	6 X 1.5 kg	12				CAISSE	- \$
26	FROMAGE, RICOTTA	1 x 2 kg	144				KG	- \$
27	FROMAGE, SUISSE	2 x 3 kg	60				CAISSE	- \$
28	FROMAGE, SUISSE, TRANCHES	2 x 2 kg	60				CAISSE	- \$
29	LE VARIETY PACK FROMAGE CHEF	1 x 6 kg	48				KG	- \$
30	FROMAGE RÂPÉ, CHEDDAR	2 x 2.27 kg	60				CAISSE	- \$

ARTICLES DIVERS :

Tout article de fromage qui ne figure pas à l'annexe B peut être acheté jusqu'à un maximum de 15 p. 100 (15 %) de la valeur totale de l'offre à commande.

Le fournisseur accepte de vendre tout autre produit non indiqué à l'annexe B à un prix équivalent à ceux indiqués dans son catalogue général, saisonnier ou annexe et/ou sur la liste de prix, moins un rabais de : _____ %

N° d'art cle	DESCRIPTION	FORMAT DEMANDÉ	QTÉS APPROX. POUR SIX (6) MOIS	Nom de l'entreprise : _____				
				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	Unité de mesure	Total multiplié
	Fromage							

En plus des prix inscrits à l'annexe B, le fournisseur peut offrir des rabais spéciaux tels que des ventes de fin d'année, des surplus de production, des ventes spéciales et des promotions, etc., pour autant que le coût soit inférieur aux prix indiqués à l'annexe B.

Sous-total - \$

Prix unitaire ferme, FAB destination, TPS en sus (s'il y a lieu).

TPS - \$

Total évalué - \$